

faveur, et \$442,343 sous le régime de tous les autres tarifs.

L'honorable M. TANNER: Si j'ai bien compris ces calculs, ils reviennent à dire que nos importations se sont chiffrées par \$43,000 sous l'empire du tarif fixé par la convention. Cela représente-t-il ce que vaut le traité relativement aux importations?

L'honorable M. LOGAN: Non.

L'honorable M. TANNER: Je regrette de causer des ennuis à mon honorable ami; mais, cette affaire intéresse quelques citoyens de la Nouvelle-Ecosse, et je suis du nombre de ceux-là. Que faut-il penser des exportations canadiennes? Je crois savoir que ce service de vapeurs entre le Canada et les Antilles anglaises a pour objet d'accroître le commerce direct. Beaucoup de nos produits passent-ils encore par les Etats-Unis? Mon honorable ami peut-il nous donner les chiffres de 1929?

L'honorable M. LOGAN: Je ne puis renseigner l'honorable sénateur sur ce point. La quantité des marchandises qui passent par le pays voisin n'est pas considérable. Nos exportations directes aux Antilles ont été de \$17,702,013, en 1927; de \$19,145,155, en 1928, et de \$20,524,366, en 1929. Ainsi, mon honorable ami peut constater qu'elles se sont accrues d'environ trois millions de dollars en l'espace de trois ans.

L'honorable M. WILLOUGHBY: L'honorable sénateur peut-il nous fournir des chiffres concernant ce que les Américains exportent là-bas. Pour la marchandise importée des Antilles anglaises aux Etats-Unis, il n'existe pas de tarif de faveur, j'imagine. Quelles sont les exportations antillaises reçues dans le pays voisin et *vice versa*? Porto-Rico, il va sans dire, nous montre l'accroissement du commerce qui découle de la suppression complète des droits de douane. Je ne crois pas qu'il existe de tarif.

L'honorable M. LOGAN: Il n'y en a pas.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Par conséquent, une comparaison avec cet énorme développement des affaires nous éclairerait beaucoup. Mon dessin n'est pas de critiquer, mais je voudrais me renseigner.

L'honorable M. LOGAN: En ce moment, je n'ai pas de renseignements concernant les achats et les ventes des Etats-Unis.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Ces données nous permettraient de dire si notre commerce s'est notablement accru au détriment du pays voisin, ou si ce sont de nouvelles affaires que nous avons traitées.

L'honorable M. LOGAN.

L'honorable M. DANDURAND: Mes honorables collègues avoueront, j'en suis certain, que ce pays a assez bien traité les Antilles en s'efforçant de donner l'essor au commerce par la convention de 1925, et que nous pourrions fort bien attendre encore un peu avant de nous prononcer sur la valeur de ce pacte. J'appellerai l'attention du ministre du Commerce et du ministre des Finances sur les propos tenus par mon honorable ami et sur son désir d'améliorer l'arrangement conclu en 1925. Naturellement, l'honorable sénateur se rendra compte que toutes ces annexes ont été le résultat de pourparlers entre les deux pays et qu'il s'est écoulé quelque temps avant que l'entente ait été bâclée. Je pense que le ministre des Finances, connaissant les sacrifices que nous avons déjà consentis, hésiterait probablement avant d'aller plus loin dans cette voie-là. Néanmoins, je sens que tout ce que nous pourrions faire afin d'acheter plus de produits tropicaux des Antilles anglaises sera avantageux pour nous et favorisera le commerce entre les diverses parties de l'Empire.

L'honorable M. TANNER: Honorables messieurs, j'émettrais l'idée que mon honorable ami a procuré au Sénat une masse de renseignements sur un sujet qui provoque beaucoup d'intérêt, au moins, dans ma province. Selon moi, il y aurait lieu de prolonger l'étude de cette question. Je suis de ceux qui voudraient approfondir l'affaire; aussi, je demande que la suite du débat soit renvoyée à jeudi prochain.

L'honorable J.-J. HUGHES: Honorables messieurs, je désire appuyer brièvement l'idée que nous devrions remuer ciel et terre pour encourager le commerce avec les Antilles anglaises et toutes les autres parties de la fédération des nations britanniques. A mes yeux, cette idée sera plus généralement approuvée de nos jours au Parlement et dans le pays entier qu'elle l'était dans le passé. Nos voisins paraissent aujourd'hui moins empressés qu'il y a quelques années à faire des affaires avec le Canada. Dans l'exercice de leur droit incontestable, ils semblent se diriger d'un autre côté. Nous ne ferons entendre ni murmure, ni plainte. Nous nous efforçons plutôt d'assurer le progrès de notre patrie et de la fédération de nations dont nous faisons partie. Même si nous étions enclins à nous plaindre, nous n'aurions guère sujet de le faire, car nos voisins, il y a quelque vingt ans voulaient bien et même désiraient vivement commercer avec nous. Ils nous ont fait une offre...

L'honorable M. McMEANS: On va ressusciter le passé.